

Numéro 16 - Hiver 2014

Décider de signaler la
maltraitance envers les
enfants de groupes culturels
minoritaires à la protection
de la jeunesse : expériences
du personnel enseignant et
non enseignant

Poitras, M. et Gagné, M.-H.

Collection
phaire



ISBN : 978-2-89497-105-5

Centre de recherche JEFAR

Pavillon Charles-De Koninck, bureau 2444
1030, avenue des Sciences-Humaines
Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : (418) 656-2674 Télécopieur : (418) 656-7787

www.jefar.ulaval.ca



L'équipe de recherche JEFAR est subventionnée par
le Fonds de recherche du Québec - Société et culture
(FRQ-SC).

Que sait-on ? Qu'en est-il ?

En vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, lorsqu'il est dans l'exercice de ses fonctions, le personnel enseignant et non enseignant est tenu de signaler les situations qui compromettent ou risquent de compromettre la sécurité ou le développement des enfants. Au Québec, comme dans le reste du Canada, le personnel scolaire est le groupe qui rapporte le plus de situations aux services de protection de la jeunesse, ce qui lui donne un rôle de premier plan dans cette responsabilité collective de protéger les enfants contre la maltraitance.

D'année en année, le nombre de signalements reçus par les services de protection de la jeunesse augmente. Toutefois, de plus en plus de signalements reçus ne sont finalement pas retenus par la protection de la jeunesse pour une évaluation approfondie. Par ailleurs, des études ont révélé que la proportion des signalements concernant certains groupes culturels minoritaires est plus importante comparativement à celle que ces mêmes groupes représentent dans la population. Cette surreprésentation a d'ailleurs été observée aux États-Unis ainsi qu'au Québec. Pour l'expliquer, plusieurs hypothèses sont avancées dans la littérature dont l'influence possible des biais culturels sur la prise de décision de signaler ces situations. Or, les connaissances actuelles ne permettent pas de faire la lumière sur cette hypothèse, entre autres parce que les études disponibles n'abordent pas la question en examinant le processus de décision et les éléments ou biais qui pourraient s'y infiltrer en cours de route.

Devant de tels constats, le besoin d'étudier le phénomène sous un angle nouveau est apparu nécessaire. Cette étude qualitative a donc pour but de comprendre de quelles façons le personnel scolaire prend des décisions de signaler les situations de maltraitance envers les enfants aux services de protection de la jeunesse, particulièrement lorsqu'elles impliquent des enfants de groupes culturels minoritaires.

Quelques considérations méthodologiques

Vingt-et-une personnes ont été recrutées dans neuf écoles primaires desservant une clientèle diversifiée sur le plan culturel. Ces personnes

font partie du personnel enseignant (régulier, francisation et adaptation scolaire) ainsi que du personnel non enseignant (éducation spécialisée et direction). Elles s'identifient au groupe culturel qui représente la majorité de la population québécoise. Elles ont participé à une entrevue individuelle semi-dirigée et ont rapporté 25 situations au cours desquelles une décision de signaler devait être prise. Parmi les 25 situations colligées, 13 se déroulent dans un contexte interculturel où la diversité culturelle est représentée par des « groupes culturels minoritaires ». Il est à noter que les communautés autochtones ainsi que les communautés culturelles, immigrantes ou non immigrantes, désignées ou non de minorités visibles, sont incluses dans cette représentation. Les 12 autres situations recueillies impliquent des enfants du « groupe culturel majoritaire », c'est-à-dire francophones, natifs du Québec et désignés comme d'origine caucasienne. Les situations concernent particulièrement les problématiques d'abus physique et de négligence et impliquent autant des garçons que des filles du préscolaire et des différents niveaux du primaire.

Survol des principaux résultats

Convergences : deux processus simultanés et inter-dépendants

L'analyse des convergences entre les situations impliquant des enfants de groupes culturels minoritaires et celles des enfants du groupe culturel majoritaire a permis de décrire deux processus antérieurs à la décision : reconnaître la présence d'indices de maltraitance et juger si la situation doit être signalée à la protection de la jeunesse. Le premier processus, **reconnaître la présence d'indices de maltraitance**, se déclenche lorsque des indices sont portés à l'attention du personnel scolaire. Lorsque ces indices sont vagues et portent à confusion, ils éveillent une forme d'incertitude : « Est-ce qu'il s'agit vraiment de maltraitance ? » Par exemple, à la vue de marques sur le corps d'un enfant, certaines personnes remettent en question la véritable cause de ces marques ou encore, si l'enfant dévoile une situation abusive, certaines s'interrogent sur la véracité des propos de l'enfant.

En situation d'incertitude, plusieurs personnes ont mentionné avoir questionné l'enfant, vérifié les marques sur son corps ou consulté leurs collègues avec l'intention de confirmer qu'une problématique de maltraitance est bel et bien à l'origine des indices observés. Bien que les démarches pour confirmer la présence de maltraitance soient importantes, les résultats indiquent que l'usage de certaines pratiques ne fait pas consensus. En effet, questionner et sous-questionner les enfants est une pratique considérée inacceptable par certaines personnes, alors qu'elle semble pourtant répandue dans le milieu scolaire.

Pour parvenir à une décision, un deuxième processus entre en jeu : **juger si la situation doit être signalée à la protection de la jeunesse.** Évidemment, lorsque la sévérité de la situation est importante, les personnes prennent rapidement la décision de faire un signalement. Cependant, lorsque la sévérité est équivoque, les personnes se sentent davantage incertaines de la nécessité de signaler. Pour faire face à cette incertitude, elles procèdent de façon plus ou moins intuitive à une démarche d'évaluation de la sévérité en se basant particulièrement sur quatre éléments de la situation :

- (1) la fréquence à laquelle les indices sont observés;
- (2) l'intention parentale, c'est-à-dire déterminer si le parent a délibérément voulu nuire à son enfant, et selon le cas, sa disposition à changer la situation;
- (3) la réponse aux autres besoins de base de l'enfant, notamment les aspects alimentaire et vestimentaire ainsi que l'hygiène;
- (4) la gravité des marques ou des blessures, spécifiquement dans les situations composées d'indices d'abus physique.

De plus, devant un dilemme décisionnel, plusieurs ont rapporté avoir pris en compte les conséquences positives et négatives de signaler ou de ne pas signaler, particulièrement sur l'enfant et sur le lien de collaboration avec les parents.

« Quand un enfant vient nous dire des choses, pas de marques, pas rien d'explicite, puis que là on navigue dans un "et si c'était vrai, puis si ce n'était pas vrai". Parce qu'on est conscient du dommage que ça peut créer si ce n'est pas vrai... Puis ce n'est pas de dire qu'on ne veut pas protéger l'enfant, c'est qu'en même temps, on ne veut pas désamorcer une situation qui n'existe pas non plus. C'est pour ça que là on questionne, on vérifie, on ramasse des faits. »

Situation de Yuri et Yulia

Il convient de souligner que les personnes interrogées n'ont utilisé aucun outil d'aide à la prise de décision, mais qu'elles se sont plutôt appuyées sur des habiletés développées au fil de leurs expériences de signalements dans l'exercice de leurs fonctions en milieu scolaire.

Divergences : Des formes d'incertitude qui s'ajoutent aux processus

Lorsque la prise de décision concerne des enfants de groupes culturels minoritaires, des formes d'incertitude spécifiques semblent s'ajouter à la tâche. Les résultats montrent que les personnes ont tendance à s'interroger sur les différences culturelles comme possibles explications et cherchent aussi à valider la « normalité » en consultant des interprètes communautaires, des membres du même groupe culturel minoritaire et d'autres personnes ayant une expertise pertinente.

Recherche d'explications culturelles

Est-ce qu'il y a quelque chose de culturel qui pourrait expliquer la situation?

Est-ce qu'il y a une explication culturelle attribuable aux :

- différences dans le style de stratégies éducatives des enfants?
- difficultés vécues pendant le parcours migratoire de la famille?
- différences dans les croyances et les rites religieux?
- différences dans les habitudes de vie de la famille?
- différences dans le style d'encadrement et de surveillance des enfants?

Dans plusieurs approches d'intervention interculturelle, il est préconisé de se décentrer de son propre cadre culturel afin de comprendre celui de l'autre. À cet égard, la recherche d'explications et de « normalité » témoigne de la compétence et de la sensibilité du personnel scolaire à réfléchir aux différences culturelles.

Les résultats montrent qu'en présence d'explications culturelles, certaines personnes auraient tendance à évaluer moins sévèrement la situation et, éventuellement, à ne pas la signaler. Pour d'autres, il n'y pas d'incertitude : lorsque des indices sont présents, peu importe si une différence culturelle explique la situation, il faut la signaler. Cependant, pour la plupart des personnes, leurs propos se situent entre ces deux tendances opposées. En effet, bien qu'ayant identifié et validé des explications culturelles, elles éprouvent une forme de contradiction lorsqu'elles comparent la situation avec le cadre de référence du groupe culturel majoritaire auquel elles appartiennent. Cette contradiction, semblable à un état de dissonance cognitive, se traduit sous forme d'incertitude : « S'il existe une explication et que cela soit normal dans leur culture mais pas dans la nôtre, faut-il signaler ? » En somme, il existe diverses tendances susceptibles d'orienter la prise de décision de signaler les situations de maltraitance envers les enfants de groupes culturels minoritaires, mais il existe aussi des tendances qui pourraient influencer la décision de ne pas les signaler.

« Ce n'était pas nécessairement mesurable, c'était vraiment beaucoup du jugement. De décider moi, objectivement, est-ce que je trouve que c'est correct? Mais là, je trouvais que j'entrais vraiment dans mon système de valeurs à moi. Puis c'est peut-être là que je me sentais mal à l'aise de comparer mon système de valeurs avec le leur. Sauf que je pense qu'avec le temps, je peux me fier à mon système de valeurs. [...] Il y avait quelque chose en dedans de moi qui me dérangeait justement à cause de la culture que je ne connaissais pas, mais je me disais : "Bien, il ne faut pas que j'aille trop vite à des conclusions!" Je ne connaissais pas la culture puis c'était comme si ça me freinait. Parce que je ne voulais pas signaler pour quelque chose qui n'a pas rapport finalement. Maintenant, je vois ça différemment. Il y a des choses qui ne sont quand même pas acceptables même si c'est culturel. »
Situation de Xavier

Conclusion : des pistes pour l'avenir

Cette étude sur la prise de décision de signaler la maltraitance à la protection de la jeunesse est une première réalisée au Québec. Elle souligne que les expériences du personnel scolaire sont influencées par l'incertitude et montre que le simple fait de reconnaître des indices de maltraitance ne conduit pas automatiquement à un signalement. En fait, l'étude met plutôt en lumière la façon dont le personnel scolaire réagit et raisonne pour parvenir à une décision.

Afin d'améliorer l'efficacité de la prise de décision en amont du processus d'intervention de la protection de la jeunesse, il est nécessaire de développer des outils décisionnels qui reflètent à la fois la réalité de la prise de décision en milieu scolaire et les considérations légales en cette matière. Dans les sociétés qui confient une responsabilité légale aussi importante que celle de signaler les situations de maltraitance envers les enfants, il est primordial de fournir les connaissances, les formations et les outils d'aide à la décision nécessaires à l'exercice de ce mandat.



Pour en savoir plus :



Poitras, M. (2014). *L'incertitude dans la prise de décision de signaler la maltraitance envers les enfants à la protection de la jeunesse : étude comparative des processus décisionnels du personnel scolaire entre des situations d'enfants de groupes culturels minoritaires et des situations d'enfants du groupe culturel majoritaire*. Thèse de doctorat inédite. Québec : Université Laval.